

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 74 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Désarmement général et complet : promotion du multilatéralisme
dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération****Lettre datée du 14 août 2003, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du pays qui préside actuellement l'Organisation du Traité de sécurité collective, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Secrétaire général et des représentants plénipotentiaires des États membres de ladite organisation concernant la situation dans la péninsule coréenne, publiée le 8 août 2003 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 74 f) de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session.

(Signé) Rashid Alimov

* A/58/150.



Annexe à la lettre datée du 14 août 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Déclaration du Secrétaire général et des représentants plénipotentiaires des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective concernant la situation dans la péninsule coréenne

La recrudescence des tensions dangereuses dans la péninsule coréenne et alentour touche d'une manière ou d'une autre les intérêts de nombreux États. Les menaces militaires et politiques, l'insistance sur différents préalables à la négociation et l'exacerbation des passions ont une incidence des plus néfastes sur la stabilité et la sécurité de la région et du monde entier.

Étant donné leur proximité géographique du théâtre des événements, et fidèles à leur principe qui consiste à rechercher une solution politique équitable à des situations conflictuelles, les États parties au Traité de sécurité collective se félicitent de l'accord relatif au commencement de négociations entre les six parties et leur souhaitent plein succès. Ils demandent à tous les intéressés de faire preuve, au cours des négociations, de la plus grande modération, de bonne volonté et d'un sens des responsabilités.

Il est absolument indispensable de déployer des efforts individuels et collectifs en vue de faire baisser les tensions et de créer des conditions favorables à un règlement politique rapide, pour que la péninsule coréenne demeure exempte d'armes nucléaires et de façon à renforcer le régime du Traité de non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'à garantir la stabilité régionale et internationale.

De leur côté, nos États sont résolus à contribuer à ces efforts.

Le 8 août 2003